

**Monsieur Jacques DALLEST**

Procureur Général près la Cour d'Appel de Grenoble

**Monsieur Didier RIGAL**

Président de la Compagnie des Experts de Justice de Grenoble

**Monsieur Claude PASCAL**

Membre du Conseil d'Administration  
de La Compagnie des Experts de Justice de Grenoble,

ont le plaisir de vous convier à la conférence :

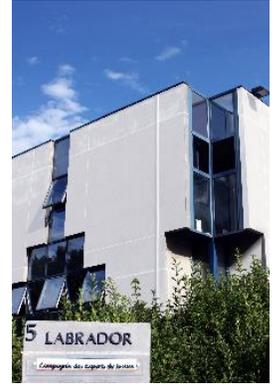
**« Avalanches : risques et enjeux »**

le mercredi 7 février 2018, de 18h à 20h,

à la Chambre de Commerce et d'Industrie (amphithéâtre)  
1 place André Malraux 38000 GRENOBLE.

Cocktail à partir de 20h00

Réponse souhaitée avant le 15 janvier 2018 : [secretariat@expertsdejustice-grenoble.org](mailto:secretariat@expertsdejustice-grenoble.org)



## « Avalanches : risques et enjeux. »

Les conférenciers :

### Monsieur Jean-Louis TUAILLON

Membre de la Compagnie des Experts de Justice de Grenoble  
Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Grenoble spécialité Neige et avalanche  
Président de la Fédération Internationale des Patrouilles de Ski

### Monsieur Sébastien ESCANDE

Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Grenoble spécialité Neige et avalanche.  
Guide de Haute montagne, formateur pour l'A.N.E.N.A  
Ex ingénieur d'étude au CEMAGREF / IRSTEA

Le programme :

- Avalanches : définition et problématique en France
- Un risque d'abord lié aux pratiques hivernales (des connaissances et savoir-faire affinés)
- La gestion collective des risques d'avalanches, panorama d'outils techniques et réglementaires
- Les maires dans les stations de ski : lois, règlements, normes et usages.
- Prévention et secours : rappels historiques
- Des spécificités pour l'Expert Neige et Avalanche

Le bulletin d'inscription – à retourner à la Compagnie des Experts :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

Inscriptions par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles. (150 personnes)

Participera à la conférence OUI  NON       Participera au cocktail OUI  NON

### Experts Membres de la Compagnie des Experts de Justice de Grenoble :

→ règlement inclus dans la cotisation annuelle.

### Experts non Membres de la Compagnie et autres participants :

→ règlement de 55 € par personne (à l'ordre de : « La Compagnie des Experts »).

**Ce coupon-réponse vaut pour facture.**